



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

**Compte-rendu de la 1^{ère} réunion publique pour la révision
du Plan de Prévention du Risque inondation Meuse aval**

Date et lieu : le 10 décembre 2020 en webconférence

Présidence : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Christophe HERIARD

Animation et présentation :

Madame Julie BRAYER-MANKOR, Directrice Adjointe de la Direction Départementale des Territoires des Ardennes (DDT08)

Monsieur Philippe PERONNE, chef du service sécurité et bâtiment durable (DDT08)

Monsieur Yves TOUPILLIER, chef de l'unité risques et sécurité routière (DDT08)

Monsieur David HANRION, chargé d'étude risques (DDT08)

Monsieur Jérémy LEPLUS, ingénieur hydraulicien (EPAMA)

Parmi les participants, les personnes suivantes se sont manifestées soit oralement soit sur le chat :

Monsieur le Député Pierre CORDIER

Monsieur Philippe JOWYK

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Ardennes, Christophe HERIARD, remercie l'ensemble des participants et rappelle l'objet de la réunion.

Dans un second temps, il évoque les futures réunions de concertation en mairies qui s'échelonneront de fin décembre 2020 jusqu'à fin février 2021.

La parole est ensuite donnée à Madame Julie BRAYER-MANKOR qui remercie ses équipes et l'EPAMA pour le travail fourni puis introduit les grands axes de cette première réunion publique avant d'inviter David HANRION à démarrer la présentation de la révision du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) Meuse aval :

- introduction (DDT 08, David HANRION) ;
- présentation de la méthode mise en œuvre (DDT 08, David HANRION) ;
- présentation de la modélisation hydraulique de la Meuse (EPAMA, Jérémy LEPLUS) ;
- point sur l'état d'avancement de la procédure (DDT 08, David HANRION) ;
- prochaines étapes (DDT 08, David HANRION).

Il est proposé qu'à l'issue de chaque intervention un temps soit réservé aux échanges.

I. Introduction :

La DDT 08 introduit l'objet de la réunion. Elle rappelle notamment :

- l'objet des PPRi ;
- les effets des PPRi ;
- la compatibilité du PPRi avec le PGRI du district Meuse ;
- le contexte de la révision du PPRi Meuse aval ;
- le lancement de la procédure (arrêté de prescription de la révision du PPRi Meuse aval)
- le périmètre d'étude : 31 communes situées sur le linéaire de la Meuse entre Les Ayvelles (amont) et Givet (aval).

Pour plus de détails, se reporter aux diapositives de la présentation DDT jointe en annexe.

Échanges :

Il n'y a pas de remarque particulière à ce stade de la réunion.

II. Présentation de la méthode mise en oeuvre :

La DDT 08 explique ce qu'est un risque : un risque est la confrontation d'un enjeu avec un aléa.

Puis elle présente la méthodologie mise en œuvre et notamment :

- Le recensement des enjeux existants qui a consisté à réaliser un inventaire des biens et des activités sur le territoire concerné. Quatre usages ont été distingués : l'habitat, les activités (industrielles, équipements publics, etc.), les activités liées au fleuve (port, écluses, etc.) et les enjeux sensibles (hôpitaux, EHPAD, bâtiments d'enseignement, campings, bâtiments en lien avec la gestion de crise, etc.). Les cartographies des enjeux ont été présentées aux élus dans le cadre de réunions bilatérales en mairies. Ces échanges ont permis de produire des cartes partagées et reconnues.
- Le recensement des projets et des zones d'intérêt stratégique. Cette notion est définie par le PGRI du district Meuse et s'articule avec le Code de l'environnement qui définit les demandes d'exception au règlement général du PPRi pour des projets d'aménagement essentiels au bassin de vie et sans solution d'implantation alternative. Ces exceptions sont autorisées après avis donné par le Préfet.
- La convention EPAMA / DDT 08, signée en mai 2017, confiant à l'EPAMA la réalisation de l'étude hydraulique pour l'élaboration des cartographies de l'aléa inondation du PPRi.
- Les acquisitions de données manquantes nécessaires pour disposer d'une modélisation hydraulique précise : levés LIDAR pour la topographie des lits majeurs des affluents de la Meuse, bathymétrie pour acquérir des données sur les lits mineurs de certains de ces affluents et acquisition de données topographiques et géométriques sur 39 ouvrages d'art.

Pour plus de détails, se reporter aux diapositives de la présentation DDT jointe en annexe.

Échanges :

Monsieur le Député Pierre CORDIER précise : « Lorsque le fleuve monte, il y a des impacts sur les rivières qui se jettent dans la Meuse. Je constate que ces rivières ne sont pas prises en compte pour la révision, pourquoi ? La Semois et la Goutelle et d'autres rivières doivent être prises en compte. »

L'EPAMA explique que les apports des affluents sont bien pris en compte dans les modélisations hydrauliques. Le sujet de la réunion porte sur le PPRi de la Meuse mais il existe aussi un PPRi de la Semoy.

Monsieur le Député Pierre CORDIER fait remarquer son désappointement de communiquer par webconférence.

La DDT08 précise que les modalités mises en place pour la réunion font suite à la situation sanitaire particulièrement délicate. Elle ajoute que la seconde réunion publique sera en présentielle si les conditions sanitaires le permettent.

III. Présentation de la modélisation hydraulique de la Meuse :

L'EPAMA présente la méthodologie générale :

- objet de la modélisation hydraulique : objectif et données nécessaires ;
- choix du type de modélisation hydraulique : 1D pour le lit mineur, 2D pour le lit majeur permettant d'avoir un modèle très détaillé capable de reproduire tout type d'écoulement ;
- présentation des données d'entrées pour la modélisation :
 - données hydrauliques (Service de Prévision des Crues (SPC) en lien avec Vigicrues, études antérieures) ;
 - données statistiques (débits PPRi Meuse amont 1 et Meuse aval → application à une crue historique, simulation en régime transitoire) ;
 - données topographiques : 3 situations modélisées :
 - avant travaux du PIG Meuse et de Baméo,
 - après travaux du PIG Meuse et de Baméo,
 - avec défaillance des ouvrages : digues effacées ou en rupture, clapets bloqués,
 - calage afin de valider le comportement du modèle hydraulique par rapport aux données mesurées :
 - calage aux stations SPC pour les faibles et moyens débits : les écarts sont de quelques centimètres pour les 3 stations utilisées,
 - calage aux repères de crues pour les hauts débits : la crue de 1995 a été utilisée pour le calage et la crue de 1993 a été utilisée pour la validation, car ces crues sont récentes et bien documentées. Les écarts obtenus sont inférieurs à 8 cm pour la crue de 1995 et à 16 cm pour la crue de 1993. La crue de janvier 2018 a également été utilisée pour traduire l'incidence des clapets de Charleville-Mézières,
- choix des scénarios :
 - 1 scénario avec bon fonctionnement des ouvrages ;
 - 1 scénario avec effacement des digues et des remblais ;
 - 6 scénarios avec ruptures ponctuelles de digues à Givet ;
- réalisation des cartographies :
 - cartographies indiquant les vitesses d'écoulement ;
 - cartographies indiquant les hauteurs d'eau par classe de 50 cm ;
 - pour les hauteurs d'eau, lissage de la cartographie avec l'outil de la DREAL ;
- élaboration de la cartographie réglementaire : somme des 3 scénarios produits.

Pour plus de détails, se reporter aux diapositives de la présentation EPAMA jointe en annexe.

Échanges :

Monsieur Philippe JOWYK, un particulier, demande : « Où peut-on déposer la fiche de recensement pour les projets d'intérêts stratégiques ? Quelle est la date limite, s'il vous plaît ? Comment peut-on exprimer son projet ? Où et quand ? (sur un bâtiment déjà existant) merci. »

Yves TOUPILLIER rappelle ce qu'est un projet d'intérêt stratégique et de quelle manière il est intégré dans le PPRi.

La DDT08 s'étonne de la question car la procédure de recensement des projets d'intérêts stratégiques a déjà été effectuée.

IV. Point sur l'état d'avancement de la procédure :

La DDT 08 présente l'état d'avancement de la procédure de révision.

- Acquisition des données : 100 %
- Recensement des enjeux : 100 %
- Modélisation hydraulique : 100 %
- Construction de la cartographie réglementaire : 90 %
- Écriture du règlement : 95 %
- Écriture de la note de présentation : 60 %

Pour plus de détails, se reporter aux diapositives de la présentation DDT jointe en annexe.

Échanges :

Il n'y a pas de remarque particulière à ce stade de la réunion.

V. Prochaines étapes :

La DDT 08 présente le planning des prochaines étapes de la procédure de révision :

- Réunion bilatérale avec les 31 communes concernées
- 2nde réunion publique en février
- Consultation formelle des personnes publiques associées
- Enquête publique
- Écriture du bilan de concertation
- Approbation prévue fin 2021

Échanges :

Philippe JOWYK demande à nouveau comment faire remonter les PIS.

Madame Julie BRAYER MANKOR répond qu'il peut contacter l'unité risques de la DDT08 qui vérifiera si le projet s'intègre dans une démarche de PIS.

Monsieur le Député Pierre CORDIER souhaiterait un dialogue direct, selon lui indispensable, et souhaiterait être associé davantage à ces étapes.

Philippe PERONNE propose à Monsieur le Député de se joindre, selon ses disponibilités, aux réunions de concertation avec les communes concernées par la révision du PPRi Meuse aval. A ce titre, la DDT 08 précise qu'elle informera les députés et sénateurs par mail des dates de réunions avec les communes afin qu'ils puissent les noter dans les agendas.

Monsieur le député Pierre CORDIER demande comment la DDT 08 compte prévenir le maximum d'habitants pour les réunions publiques.

La DDT 08 a produit des affiches qui ont été transmises aux mairies. Celles-ci ont la charge de les afficher et de les publier pour en informer leurs administrés.

Monsieur Christophe HERIARD clôt la réunion et remercie les participants.

Charleville-Mézières, le

12 AOUT 2021

Le chef du Service Sécurité et Bâtiment Durable de la
Direction Départementale des Territoires des Ardennes,


Philippe PERONNE